

La cohésion sociale dans les discours politiques et professionnels. Études de cas de deux réformes de l'enseignement secondaire dans deux cantons romands

Sonia Revaz et Kilian Winz

En Suisse, les inégalités de formation varient considérablement d'un canton à l'autre. Néanmoins, les recherches montrent que, dans la plupart des cantons, les inégalités touchent plus fortement les enfants issus de milieux défavorisés (Becker 2013). Ces inégalités scolaires peuvent être liées à différents processus : un traitement différencié des élèves par les enseignant-e-s ou une affectation différenciée dans des classes, filières ou établissements aux exigences variables (Felouzis et Goastellec 2015). Or, les travaux de sociologie de l'éducation mettent en évidence une présence plus importante des élèves de milieux socialement défavorisés dans les filières et établissements aux exigences les plus faibles. Cette inégale répartition produit non seulement de la ségrégation scolaire, mais renforce aussi la ségrégation sociale (Coleman et al. 1966 ; Monseur et Crahay 2008). En contribuant à l'exclusion et à la stigmatisation de certain-e-s élèves, les systèmes éducatifs peuvent, ainsi, constituer une menace à la cohésion sociale. Cette contribution questionne la place de l'argument de cohésion sociale dans les discours des actrices et acteurs politiques et professionnels impliqués dans les décisions portant sur la structure scolaire.

Entendue ici au sens de Durkheim (1893), la cohésion sociale constitue un processus qui cherche à renforcer les liens entre les individus d'une société. Elle repose sur une conscience collective d'appartenance à un groupe. Le concept peut être mis en relation avec un autre, plus récent : celui de justice sociale, qui renvoie à une participation de tous les individus à la vie sociale (Fraser 2004). Plus précisément, la justice sociale est constituée de deux dimensions : la redistribution économique et la reconnaissance culturelle (Dubet 2014 ; Lynch et Payet 2011). La première met l'accent sur la lutte contre les inégalités socioéconomiques et la seconde revendique la reconnaissance sociale de toutes les identités.

Deux études de cas

En analysant la place de ces deux concepts dans les discours des actrices et acteurs politiques et professionnels, nous cherchons à rendre compte de leurs représentations des inégalités scolaires et sociales ainsi que des pratiques rapportées des professionnel-le-s quant à la réduction des inégalités à l'école. Pour ce faire, nous nous appuyons sur deux enquêtes empiriques qui portent sur les réformes

du mode de répartition des élèves dans deux cantons romands : Neuchâtel et Vaud. Il s'agit d'observer les processus qui influencent les décisions concernant les modèles de répartition des élèves et d'analyser les arguments mobilisés pour les justifier. Notre propos s'inscrit dans le cadre d'une sociologie de l'action publique (Lascoumes 2007), puisque ce sont les lois qui déterminent la structure des systèmes éducatifs. Plus précisément, nous adoptons une approche cognitive des politiques publiques (Muller 2000) et analysons, pour le canton de Vaud, des transcriptions de débats parlementaires et, pour le canton de Neuchâtel, des transcriptions d'entretiens semi-directifs réalisés auprès de professionnel-le-s de l'école.

Vaud

Dans le canton de Vaud, le processus de réforme est initié par des actrices et acteurs politiques : des élu-e-s de différents partis sollicitent le Parlement pour réfléchir à une meilleure structure de l'enseignement secondaire I. La volonté exprimée est d'améliorer l'efficacité de cette partie de la scolarité en tenant compte des inégalités de départ. Rapidement, la solution envisagée est de modifier le système de répartition des élèves dans les filières. Deux projets de loi sont rédigés à quelques mois d'écart pour réformer le système en vigueur : le premier par le Gouvernement (sollicité par le Parlement) et le second (une initiative populaire) par une coalition d'associations d'enseignant-e-s et de parents d'élèves. Alors que le premier projet de loi repose sur la suppression de la filière la moins exigeante, jugée trop stigmatisante, l'initiative populaire milite pour le maintien des trois filières, jugées à l'image de la réalité du marché du travail.

Les analyses mettent en évidence des conflits cognitifs autour de la notion d'égalité des chances (Revaz 2020). Pour certains, l'égalité des chances nécessite de ne pas enfermer les élèves dans des filières pour ne pas déterminer leur cursus de façon précoce. Pour d'autres, l'égalité des chances signifie que le parcours des élèves dépend de leur mérite et que tous les élèves ne peuvent prétendre aux mêmes enseignements ni aux mêmes débouchés, car ils n'ont pas les mêmes compétences. Malgré ce désaccord, une préoccupation commune est identifiée : le soutien aux élèves en difficulté. Elle n'est, toutefois, pas argumentée de la même manière dans les deux camps. Pour les

adeptes de la réduction des filières, celles-ci contribuent à la stigmatisation des élèves en difficulté, entravent leur relation à la société (et donc la cohésion sociale) et nuisent à leurs perspectives professionnelles. Pour ses adversaires, ces élèves nécessitent des ressources différentes, supplémentaires – un enseignement adapté leur permettant de combler leurs lacunes – et la réduction des filières (qui implique un mélange plus important d'élèves de niveaux différents) constitue un risque de nivellement par le bas.

De façon plus précise et en reprenant les deux concepts de Fraser (2004), nous identifions du côté des adeptes de la réduction des filières un souci de reconnaissance de tous les élèves dans la classe et la société, et du côté de ses adversaires une préoccupation liée aux ressources scolaires, qui doivent être adaptées à chaque catégorie d'élèves. En définitive, pour le cas vaudois, le décalage entre les objectifs de la réforme et les discours des actrices et acteurs politiques s'explique par une ambivalence de l'argument de l'égalité des chances et de la justice sociale.

Neuchâtel

Dans le canton de Neuchâtel, la réforme du système de répartition des élèves du secondaire I prend ses racines à la suite d'une motion socialiste : les signataires souhaitent remplacer le système filiarisé par un système d'intégration à la carte avec des niveaux¹ (Mons 2007). Pour eux, le système de filières ne permet pas une juste répartition des élèves en fonction de leurs compétences et produit un effet de stigmatisation des élèves des classes à exigences basses. Parmi les multiples objectifs, deux sont centraux : a) favoriser l'intégration des élèves en difficulté tant au cycle 3 que dans les formations postobligatoires et b) renforcer les compétences de l'ensemble des élèves. À la suite d'un processus parlementaire ordinaire, le projet du Gouvernement est accepté, remplaçant le système filiarisé par un système d'intégration à la carte avec des niveaux.

Les analyses montrent un véritable conflit entre les politiques et le corps enseignant sur la façon dont le secondaire I doit être organisé. En effet, « les enseignant-e-s défendent une perspective plutôt fonctionnaliste – distributive – et méritocratique du secondaire I et ne formulent que très peu le souhait d'une amélioration de la justice

sociale » (Revaz et Winz 2021, p. 147). Pour ces derniers, un système de répartition juste s'apparente davantage à une organisation qui permet de former les élèves en fonction de leurs compétences scolaires ; en ce sens, le système filiarisé répond, à leurs yeux, mieux à ses attentes. En d'autres termes, « pour le corps enseignant, un système juste se traduit par des possibilités d'accompagnement des élèves en fonction de leur niveau scolaire sans pour autant favoriser l'équité » (Winz 2022, p. 290). Ainsi, l'aspiration méritocratique dépasse le souci d'un système équitable et, par là même, de reconnaissance sociale.

Si, pour le cas vaudois, il existe un décalage entre les objectifs de la réforme et le discours des actrices et acteurs, les analyses montrent un important couplage lâche (Weick 1976) entre la politique et son déploiement à Neuchâtel. Autrement dit, compte tenu des routines institutionnelles, des idées ou encore des intérêts des actrices et acteurs – ici les enseignant-e-s et les directions d'établissement –, ces derniers redessinent les contours de la réforme pensée par le politique. En effet, dans de nombreuses situations, ils n'appliquent pas la réforme telle qu'elle avait été imaginée initialement. Les résultats interrogent par conséquent la capacité réelle de l'ensemble des actrices et acteurs à réformer un système de répartition des élèves. Compte tenu de leur autonomie et de leurs statuts, les professionnel-le-s de l'enseignement s'octroient d'importantes marges de liberté pour redessiner les contours de la réforme. Grâce à leur pouvoir discrétionnaire (Lipsky 1980), le système d'intégration à la carte souhaité par le politique ressemble en définitive davantage à un système filiarisé hybride.

Conclusion

La recherche montre que la structure des systèmes éducatifs et l'organisation de l'enseignement exercent un fort impact sur les inégalités scolaires (Monseur et Crahay 2008). On sait notamment que les systèmes les plus équitables sont aussi les plus efficaces (Felouzis 2020). Or, ces conclusions coïncident peu avec les représentations et les pratiques dominantes des actrices et acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des lois scolaires dans les deux cantons que nous avons analysés. Nous constatons, en effet, un fort attachement au système de filières ; système qui s'éloigne de la logique d'équité, puisqu'il repose sur la séparation d'élèves de niveaux différents dans des filières qui les préparent à des débouchés eux aussi différents. Cet attachement s'observe autant dans les représentations des actrices et acteurs politiques et professionnels que dans les pratiques rapportées de ces derniers. Nos conclusions mettent en évidence des mécanismes de contournement, rejet et autres

¹ Comme le définit Mons (2007), dans un système d'intégration à la carte, il existe « une organisation de classe spécifique pour les matières fondamentales [...], un regroupement des élèves par niveau » (p. 120). Dans les autres disciplines, l'offre de formation est la même pour tous les élèves. À Neuchâtel, il existe deux niveaux dans les disciplines fondamentales. Dans les autres disciplines, les élèves suivent les mêmes cours indépendamment de leurs niveaux scolaires. C'est à l'enseignant d'assumer la différenciation.

formes de découplage (Coburn 2004) entre les objectifs des politiques éducatives et ce qui se passe dans la réalité de l'école et de la classe. Or, ces différentes formes de couplage lâche font non seulement obstacle à la lutte contre les inégalités scolaires et sociales, mais nuisent aussi à la cohésion et à la justice sociale.

Zusammenfassung

Sozialer Zusammenhalt in politischen und professionellen Diskursen. Fallstudien zu zwei Reformen der Sekundarschulbildung in zwei Westschweizer Kantonen.

Dieser Artikel befasst sich mit den Vorstellungen der politischen und beruflichen Akteure zu Ungleichheiten in der Schule und bezieht dabei Berichte der Lehrerschaft über ihre Praxis mit ein. Es werden zwei empirische Fallstudien zu den Reformen der Sekundarstufe I in den Kantonen Neuenburg und Waadt vorgestellt. Im Beispiel Waadt werden Transkripte von Parlamentsdebatten analysiert, im Beispiel Neuenburg halbstrukturierte Interviews mit Berufsfachleuten; auf dieser Basis lässt sich beobachten, wie die Entscheidungsfindung vorstattgeht und welche Argumente ins Feld geführt werden, um diese Entscheidungen zu rechtfertigen. Unser Artikel reiht sich ein in die Tradition einer Soziologie des politischen Handelns und verfolgt dabei einen kognitiven Ansatz öffentlicher Politik.

Références

- Becker, Rolf. 2013. Inégalité et justice dans l'éducation en Suisse. *Revue suisse des sciences de l'éducation* 35(3): 415-423.
- Coburn, Cynthia E. 2004. Beyond Decoupling: Rethinking the Relationship between the Institutional Environment and the Classroom. *Sociology of Education* 77(3), 211-244.
- Coleman, James S et al. 1966. Equality of Educational Opportunity. Washington: Department of Health, Education and Welfare, Government Printing Office.
- Dubet, François. 2014. Inégalités et justice sociale. Paris: La Découverte.
- Durkheim, Emile. 1893. De la division du travail social. Paris: Presses universitaires de France.
- Felouzis, Georges et Gaële Goastellec (éds.). 2015. Les inégalités scolaires en Suisse. École, société et politiques éducatives. Berne: Peter Lang.
- Felouzis, Georges. 2020. Les inégalités scolaires. Paris: Presses universitaires de France.
- Fraser, Nancy. 2004. Justice sociale, redistribution et reconnaissance. *Revue du MAUSS* 23(1): 152-164.
- Lascoumes, Pierre. 2009. Les compromis parlementaires, combinaisons de surpolitisation et de sous-politisation. L'adoption des lois de réforme du Code pénal (décembre 1992) et de création du Pacs (novembre 1999). *Revue française de science politique* 59(3): 455-478.
- Lipsky, Michael. 1980. Street-Level Bureaucracy: Dilemmas of the individual in public services. New York: Russell Sage Foundation.
- Lynch, Kathleen et Jean-Paul Payet. 2011. L'égalité en éducation: redistribution, reconnaissance, représentation et relations affectives. *Éducation et société*, 27(1): 5-22.
- Mons, Nathalie. 2007. Les nouvelles politiques éducatives. La France fait-elle les bons choix? Paris: Presses universitaires de France. <https://doi.org/10.4000/rfp.1038>
- Monseur, Christian et Marcel Crahay. 2008. Composition académique et sociale des établissements, efficacité et inégalités scolaires: une comparaison internationale. *Revue française de pédagogie* 164: 55-65.
- Muller, Pierre. 2000. L'analyse cognitive des politiques publiques: vers une sociologie politique de l'action publique. *Revue française de science politique* 50(2): 189-208.
- Revaz, Sonia. 2020. Réformer l'école dans un contexte de démocratie directe: regards croisés sur trois réformes de l'enseignement secondaire obligatoire en Suisse romande. Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Université de Genève.
- Revaz, Sonia et Kilian Winz. 2021. Les systèmes de répartition des élèves au prisme de la justice sociale en éducation: deux études de cas en Suisse romande. *L'éducation en débats: analyse comparée* 11(1): 137-153.
- Weick, Karl. E. 1976. Educational Organizations as Loosely Coupled Systems. *Administrative Science Quarterly* 21(1): 1-19.
- Winz, Kilian. 2022. La mise en œuvre d'une réforme structurelle en éducation: le cas de Neuchâtel. Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Université de Genève.